



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° RHTF - 11 -
SÉANCE N° 516 DU 21 NOVEMBRE 2022

REMISE DU SITE DES RIBAUDIÈRES PAR LAVAL AGGLOMÉRATION ET DÉCLASSEMENT

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 14 novembre 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, maire.

Étaient présents

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Flécharde, Camille Pétron, Antoine Caplan, Christine Droguet, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Solange Bruneau, Éric Paris (à partir de 18h32), Georges Hoyaux, Laurent Paviot, Catherine Roy, Nadège Davoust, Caroline Garnier, Sébastien Buron, Geneviève Pham-Sigmann, Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Lucie Chauvelier, Didier Pillon (à partir de 18h30), Samia Soultani, Gwendoline Galou, Vincent d'Agostino, Chantal Grandière, Lucile Perin et Henri Renié (à partir de 18h06), conseillers municipaux.

Étaient représentés

Patrice Morin a donné pouvoir à Bruno Bertier, Marie Boisgontier a donné pouvoir à Bruno Flécharde, Jonathan Guilemin a donné pouvoir à Camille Pétron, Noémie Coquereau a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Paul Le Gal-Huamé a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Didier Pillon a donné pouvoir à Lucile Perin (jusqu'à 18h30), Marie-Cécile Clavreul a donné pouvoir à Samia Soultani, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Henri Renié et James Charbonnier a donné pouvoir à Vincent d'Agostino.

Camille Pétron et Vincent d'Agostino sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 25 novembre 2022

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 21 NOVEMBRE 2022

REMISE DU SITE DES RIBAUDIÈRES PAR LAVAL AGGLOMÉRATION ET DÉCLASSEMENT

Rapporteur : Céline Loiseau

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2241-1,

Vu les articles L1321-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal en date du 29 novembre 2018 portant notamment mise à disposition par la ville de Laval, propriétaire, au profit de la Laval Agglomération, du site des Ribaudières à Laval, cadastré section CZ numéros 197p et 198 dans le cadre de la compétence enseignement artistique,

Considérant que le site n'est plus utilisé pour l'exercice de la compétence enseignement artistique,

Que les biens doivent, par conséquent, être restitués à la ville de Laval,

Qu'il y a lieu, par ailleurs, de déclasser l'ensemble du site des Ribaudières pour permettre sa mise en vente,

Sur proposition de la commission ressources humaines, techniques et financières,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La remise, par Laval Agglomération, du site des Ribaudières, correspondant aux parcelles cadastrées section CZ numéros 197p et 198 à Laval, est approuvée.

Article 2

La remise des biens s'effectuera à titre gratuit.

Article 3

Le déclassement du domaine public de l'ensemble du site des Ribaudières, cadastré section CZ numéros 197, 198 et 314, est approuvé.

Article 4

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document, à cet effet, et notamment le procès-verbal de restitution.

Article 5

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le maire

Signé : Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215301300-20221121-S516-RHTF-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2022

Mis en ligne le 28/11/2022